sumer
Enquête 2016-2017
Les risques professionnels

Évaluer l'exposition professionnelle SANS LA MESURER ?

Apports de l'enquête sumer

L'enquête Sumer

L'enquête Surveillance Médicale des Expositions des Salariés aux Risques Professionnels (Sumer), élaborée par la Dares et la DGT (Inspection Médicale du Travail), dresse une cartographie des expositions des salariés (régime général, MSA, FPH, FPT, FPE) aux principaux risques professionnels en France.
Son objectif est d'améliorer la santé des salariés par une meilleure connaissance de leurs expositions professionnelles et le suivi de leurs évolutions (1994, 2003, 2010, 2016). Elle repose sur des médecins du travail volontaires qui interrogent le salarié sur ses expositions pendant l'examen médical périodique.
Le choix de mettre le Médecin du Travail au centre du dispositif est lié aux objectifs de l'enquête. En effet, **le repérage des expositions à certains risques professionnels précis (physiques, chimiques et biologiques) nécessite une expertise technique** que ne possèdent ni les enquêteurs professionnels ni les salariés.

10 % — **1 salarié sur 10 exposé aux agents chimiques**

19 % — **Aucune protection mise à disposition**

Évaluer les expositions professionnelles : l'expertise du médecin

Afin d'être au plus près du travail réel du salarié, les médecins enquêteurs de Sumer recherchent les expositions aux contraintes physiques, aux agents chimiques et biologiques que le salarié subit au cours de la dernière semaine travaillée. Cela permet de rendre compte des expositions récentes, parfois ponctuelles, voire accidentelles. Le médecin enquêteur peut retourner rapidement sur le poste de travail si des précisions s'avèrent nécessaires. Ces données sont ensuite publiées à un niveau fin par secteurs d'activités et par métiers.

Type d'expositions évaluées par le médecin du travail, sur la dernière semaine travaillée

Ambiances et contraintes physiques	Expositions à des agents chimiques	Expositions à des agents biologiques
Exposition aux nuisances sonores, nuisances thermiques, rayonnements, travail en air et espace contrôlés, contraintes visuelles, manutention manuelle de charges, contraintes posturales et articulaires, travail avec machines et outils vibrants, conduite, déplacement avec un important dénivelé.	• Agents chimiques utilisés au poste de travail du salarié (exposition directe). • Agents chimiques dégagés lors du processus de production : dégradation (thermique, chimique, photochimique), produits intermédiaires. • Agents chimiques utilisés à des postes de travail autres que celui du salarié interrogé (exposition indirecte, environnementale). • 94 agents/familles de produits chimiques.	• Exposition délibérée : agents biologiques faisant partie du procédé industriel : l'identité est connue (selon les activités, le type de tâches, les modalités d'exposition). • Exposition potentielle : agents biologiques susceptibles d'être rencontrés (par type de réservoir, selon l'activité ou le lieu géographique) si les expositions sont supérieures au risque communautaire.

L'expertise du Médecin du Travail est basée sur sa connaissance des entreprises et de l'activité des salariés. **Il va repérer les expositions et estimer leur durée et leur intensité mais également les protections collectives existantes et les équipements de protection individuelle mis à disposition du salarié.**

Évaluation des expositions professionnelles		
Durée : 4 modalités	Protection individuelle : 4 moyens, en fonction du type d'exposition :	Protection collective
• < 2heures • 2 à 10 heures • 10 à 20 heures • 20 heures ou plus	• Protection auditive • Cutanée • Respiratoire • Oculaire • Pas de protection	• Différente selon le type d'exposition

En 2010, l'enquête SUMER a montré que 10% des salariés étaient exposés à au moins un agent chimique cancérogène. Il s'agit essentiellement des hommes, ouvriers surtout dans la maintenance et le BTP avec une surreprésentation des jeunes. Les entreprises les plus concernées sont les TPE de moins de 10 salariés. Les mesures de prévention sont encore très insuffisantes.

Une estimation des expositions aux agents chimiques

Évaluation des expositions professionnelles		
Protection collective	Intensité	Préciser le mode d'évaluation
• Aucune • Ventilation générale • Aspiration à la source • Vase clos • Autre	• Très faible • Faible : moins de 50% de la VLEP • Forte : autour de 50 % de la VLEP • Très forte pouvant dépasser la VLEP	• E : estimée • M : mesurée

Mesures de protection individuelle et collective contre les agents chimiques en 2003 et 2010 (en %)	2003	2010
Protection collective uniquement	20	18
Protection individuelle uniquement	21	29
Les deux types de protection (individuelle et collective)	28	35
Aucune protection mise à disposition	**31**	**19**

Pour les expositions aux produits chimiques, seules 7% des intensités ont été notées à partir d'un mesurage, toutes les autres sont estimées. Une enquête complémentaire « hygiène industrielle » (HI), a été réalisée en 1994, 2003 et 2010, afin de comparer le relevé des expositions entre Médecins du Travail et Hygiénistes Industriels. **Ses résultats indiquent des expositions relativement similaires repérées par les hygiénistes industriels et les médecins du travail.**

Conclusion

La mesure ne permet pas nécessairement une connaissance objective des expositions. En effet, les résultats vont dépendre de différents paramètres dont la méthode de mesurage, les circonstances du prélèvement, sa durée, son degré d'exhaustivité, des exigences économiques de coût limité, etc. Toute mesure ne reflète qu'un aspect de l'exposition à un moment donné sans pouvoir rendre compte de sa complexité ni de sa variabilité.

L'enquête Sumer permet donc :

- 1) de mieux cibler les expositions a priori donc les risques potentiels d'un secteur ou d'un métier ;
- 2) de fournir des données de cadrage validées scientifiquement : elle permet de s'orienter vers la prévention tout particulièrement pour les salariés les plus exposés (ouvriers, hommes, jeunes…) ;
- 3) au médecin du travail d'être pertinent dans son rôle de conseil en prévention aux employeurs, aux salariés et aux représentants du personnel.

Références :

- Cavet M., Memmi S., Léonard M., « Les expositions aux cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques. Un zoom sur huit produits chimiques », *Dares Analyses n° 074, 2015.*
- Sandret N., Rivalin R., « Suivi statistique des expositions professionnelles et controverses sociales : une histoire de l'enquête Sumer », in Les risques du travail. Sous la direction d'A.Thébaud-Mony et al., La Découverte, 2015.
- Aptel M., « Mesurage, mesure, pour une évaluation en santé en travail tout en mesure », Document de travail, p.49, 2008.
- Dodier N., (1990), la contribution des médecins du travail à l'enquête Sumer sur les risques professionnels », Document Travail emploi.

Congrès de la médecine du travail - juin 2018

Auteurs : **équipe nationale Sumer, Dares - DGT.**
Contact : **Dares.sumer@travail.gouv.fr**

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DU TRAVAIL